

le gouvernement entend faire, car tout le monde admettra, je pense, qu'il y a une grande lacune dans notre régime de sécurité sociale actuel et qu'elle est attribuable au fait que je viens de vous signaler, savoir qu'en vertu des dispositions actuelles de la constitution, on n'englobe ni les veuves, ni les personnes à leur charge, ni les invalides dans aucun régime du genre de celui que nous étudions actuellement.

Qu'on se rende bien compte, je le répète, que le Québec a décidé de ne pas faire partie de ce régime et que l'Ontario a déjà aussi établi des mesures législatives très efficaces en ce qui concerne l'établissement d'un régime de pensions, y compris un régime de pensions transférables. En outre, l'Alberta et la Colombie-Britannique songent à prendre des mesures législatives dans ce domaine.

Le 15 novembre dernier, dans la *Tribune* de Winnipeg paraissait un article intitulé: «Duff s'interroge sur la priorité du régime de pension» et voici en partie ce que M. Roblin aurait déclaré en cette occasion:

Avant que le Canada établisse un régime obligatoire et coûteux de pensions, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent se demander s'il n'y aurait pas d'autres programmes nationaux plus importants auxquels il faudrait accorder la priorité, a dit le premier ministre, M. Duff Roblin.

Et avant que le Manitoba consente à participer à un tel régime national de pensions, M. Roblin voudrait savoir quelles sont les concessions qu'Ottawa fait au Québec et à l'Ontario pour se ménager leurs faveurs. Il voudrait également qu'on réponde à plusieurs autres questions importantes.

Je cite ces paroles pour signaler la très vive opposition générale manifestée à l'égard de ce régime dans ses modalités actuelles et de la méthode à laquelle on recourt en vue de le faire adopter.

Une autre question très importante—et tous ceux qui s'intéressent à cette affaire estiment qu'il faudra l'examiner avec le plus grand soin—c'est le sort qui sera réservé aux régimes particuliers et publics de pensions au pays. Le gouvernement a déclaré qu'il ne cédera pas sur ce point, soit que ledit régime de pensions du Canada doit être fusionné avec les régimes particuliers et publics du pays. C'est en s'entretenant avec des membres de la fonction publique à Ottawa et partout au pays, des gens qui jugent que leur régime de pensions est un des meilleurs au monde, soit le régime de pensions du gouvernement, qu'on se rend compte qu'ils s'inquiètent à la pensée que leur régime ne sera pas tenu à l'écart, mais devra être fusionné avec le régime proposé. La même

chose vaut pour les gens qui font partie d'autres régimes particuliers de pensions et des milliers de régimes de ce genre au pays comportent des placements de plusieurs milliards de dollars.

Si je comprends bien, tous les régimes de pensions privés ou publics doivent être incorporés au régime de pensions du Canada proposé et aucun ne pourra rester indépendant. Je dis, honorables sénateurs, que c'est du socialisme obligatoire à son pire.

On n'a rien dit non plus du grand nombre de bureaucrates qu'il faudra employer pour administrer ce régime. Pour appliquer la loi sur la sécurité de la vieillesse, il en coûte environ 2/5 p. 100 des recettes et des prestations. On estime que pour administrer ce régime, il en coûtera environ 2 p. 100 des recettes. Ce montant se fonde sur les frais du programme à participation aux États-Unis. Il faudra des centaines, sinon des milliers de fonctionnaires de plus, et des effectifs considérables. D'après mes calculs, le coût annuel s'établirait entre 15 et 25 millions.

Honorables sénateurs, pour ces raisons et d'autres encore, j'estime qu'avant que la Chambre des communes soit saisie d'un bill à ce sujet, toute la question devrait être étudiée d'une des façons que j'ai proposées. Toute autre solution, à mon avis, va lancer le gouvernement dans une controverse, au point de vue constitutionnel, financier et budgétaire, dont le résultat ne saurait être prévu en ce moment.

Les soixante jours d'action ont sûrement assez humilié le gouvernement l'an dernier. Je l'avertis tout bonnement qu'il s'attirera d'autres ennuis beaucoup plus sérieux s'il se propose de faire de ce programme, appelé mal à propos le régime de pensions du Canada, un ballon politique, au lieu de se conformer aux précédents et de laisser à des spécialistes dénués d'esprit politique le soin d'étudier à fond ce vaste et important problème.

L'honorable M. Croll: L'honorable sénateur me permettrait-il de lui poser une question? Dans son discours, il a laissé entendre que la loi relative aux rentes sur l'État, adoptée en 1909, avait constitué le premier pas et le régime de pensions que nous avons adopté en 1927, le deuxième. Sait-il que le Québec avait d'abord décidé de ne pas participer à ce régime de pensions et qu'il n'y avait adhéré qu'en 1936?

L'honorable M. Thorvaldson: Oui, mais ce régime-là n'avait pas du tout l'envergure de celui-ci.

(Sur la proposition de l'honorable M. Vaillancourt, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)